



Saison 2022 / 2023 ~ Informations

Dojo : Salle Louis Vassout - Rue du Château Trompette – Gambais

Reprise des cours : Mardi ... septembre 2022

A conserver

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Fiche d'inscription dûment remplie (adresse mail indiquée lisiblement <i>svp</i>)	
1 photo d'identité (<i>merci de la coller sur la fiche d'inscription</i>)	
Le montant de la cotisation <u>annuelle</u> (<i>en 1 ou 3 chèques</i>) - A l'ordre de l'USMG A titre conservatoire si attente d'un règlement CE ou autre tiers	
Certificat Médical si nouvel adhérent, AVEC MENTION : « APTÉ A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION », OU questionnaire de santé sport .	

TARIFS :	Gambais	Autres communes
Eveil : nés en 2017 – 2018	205 €	215 €
Super-poussins : nés en 2015 – 2016	205 €	215 €
Poussins : nés de 2013 – 2014	210 €	220 €
Benjamins : nés en 2011 – 2012	210 €	220 €
Minimes : nés en 2009 – 20010	215 €	225 €
Cadets, juniors, seniors, vétérans	215 €	225 €
TOTAL pour un 1 adhérent	€	€
Une remise (<i>hors cotisation USMG et hors licence</i>) de – 15 € est accordée à partir de la 2 ^{ème} personne de la même famille et aux suivants, selon la catégorie.		
Tarif du 2ème adhérent	€	€
(idem pour le 3ème)	€	€
Total pour votre famille :	€	€

Le tarif comprend : adhésion à l'USMG (10 € Gambaisiens / 20 € pour autres communes + licence (41 € pour 2022/2023 intégralement reversée à la FFDJA+cotisation de l'activité (selon la catégorie)

Règlement en 3 chèques remis à l'inscription : répartir le montant total selon proportions indiquées	205 €	210 €	215 €	220 €	225 €
1 ^{er} trimestre (<i>licence incluse</i>)	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
2 ^{ème} trimestre	55 €	55 €	60 €	60 €	65 €
3 ^{ème} trimestre	50 €	55 €	55 €	60 €	60 €

COURS		*	←-----Nombres de judokas maximum -----→				*
Eveil : nés en 2017 – 2018	A1	14	mercredi 15h00 à 15h45	A2	jeudi 17h15 à 18h00	14	
Super-poussins : nés en 2015 – 2016	B1	18	mardi 17h15 à 18h15	B2	mercredi 14h00 à 15h00	18	
Poussins : nés de 2013 – 2014	C1	18	mardi 18h15 à 19h30	C2	mercredi 15h45 à 17h00	18	
Benjamins : nés en 2011 – 2012				D1	mercredi 17h00 à 18h15		
Minimes : nés en 2009 – 20010	D1	18	mercredi 17h00 à 18h15				
Cadets, juniors, seniors, vétérans	F1	20	mardi 19h30 à 21h00	F2	jeudi 19h30 à 21h00	20	

Professeur	Sophie VELLA - 5 ^{ème} Dan – D.E.	06.10.03.77.42	sophie_vella@yahoo.fr
Contact USMG judo	Stéphanie MODESTE	06.66.79.91.53	fanny.collignon@free.fr
Courriel USMG	usmg.gambais@gmail.com		

A conserver

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- ✚ Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre tous les éléments indiqués dans la fiche d'informations.
SEUL UN DOSSIER COMPLET RESERVE UNE PLACE ET VALIDE L'INSCRIPTION. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.
- ✚ L'inscription entraîne l'acceptation du règlement intérieur et des présentes conditions générales d'inscription. Le règlement intérieur est disponible sur demande ou consultable sur place ou sur le site.
- ✚ L'ordre d'arrivée des dossiers est le seul critère retenu pour obtenir une place dans le(s) cours demandé(s).
- ✚ La licence et le certificat médical/questionnaire de santé sport sont obligatoires (même pour une pratique occasionnelle)
- ✚ Il est possible d'effectuer 2 séances d'essai, au-delà le dossier devra être régularisé, faute de quoi l'accès au cours ne sera plus permis. *En cas de présence occasionnelle : nous consulter.*

LE DOJO

- ✚ **POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS, IL EST IMPERATIF D'ACCOMPAGNER ET DE REPRENDRE L'ENFANT A LA PORTE DU DOJO ET DE S'ASSURER DE LA PRESENCE DU PROFESSEUR SUR LES LIEUX.**
- ✚ Les lieux de pratique sportive comportent des risques.
La présence dans le dojo d'enfants non inscrits dans les activités qui s'y pratiquent est formellement interdite par mesure de sécurité, que ce soit durant les interours ou pendant les séances.
En pareil cas, L'USMG se dégage de toute responsabilité si un incident ou un accident survenait.

L'accès au dojo se fait uniquement par la porte extérieure. Par mesure de sécurité, notamment en cas d'évacuation, le couloir et la porte intérieure ne doivent en aucun cas être encombrés de quelconque accessoire ou occupé par des personnes qui y stationnent. Cette entrée est à l'usage exclusif du personnel ;
- ✚ L'autorisation du professeur est nécessaire pour quitter le tatami.
- ✚ Hygiène et propreté sont de rigueur. Les ongles doivent être propres et coupés courts.
Il ne faut pas marcher pieds nus hors du tapis : Des claquettes, tongs ou zoori sont obligatoires, un meuble de rangement est à disposition. **Ne pas les laisser sur place après les cours.**
Les cheveux devront être attachés et tous les bijoux enlevés si possible avant de venir au cours.

LA PRATIQUE

- ✚ Par mesure de sécurité et d'une pratique efficace de l'activité, le nombre de judokas par cours est limité. Au-delà de cette limite, les adhésions seront mises sur liste d'attente. A contrario, l'USMG se réserve le droit de fermer un cours qui ne comporterait pas un nombre suffisant de pratiquants
- ✚ Les groupes d'âges doivent être respectés :
La décision d'un changement de groupe relève uniquement du professeur et ne peut être justifié que par le niveau de judo de l'enfant, sa morphologie et/ou sa motricité. Cette décision ne sera possible qu'à condition que le nombre de places disponibles le permette ; les judokas d'âge correspondant au cours restant prioritaires.
- ✚ **L'obtention des grades (ceintures de couleur) n'est pas systématique à l'issue de l'année de pratique :**
 - Elle fait l'objet, en fin de saison, d'une évaluation sur le niveau atteint dont le professeur est seul juge. Elle est le résultat de l'assiduité, du travail et du comportement lors des cours. Une pratique ponctuelle ou irrégulière compromet l'accès au grade supérieur ; La rigueur est nécessaire à tout progrès sérieux.
 - Il est conseillé de participer aux compétitions et aux tournois amicaux qui sont régulièrement organisés afin de progresser. Le professeur est seul juge pour présenter des participants aux compétitions officielles ainsi qu'aux épreuves nécessaires à l'obtention de la ceinture noire et de ses grades supérieurs.
- ✚ **TOUT LE LONG DE L'ANNEE, TOUTES LES INFORMATIONS VOUS SERONT ADRESSES UNIQUEMENT PAR COURRIEL ET/OU SMS ET VIA LE SITE WEB DU CLUB. Il est donc important de les consulter l'un et l'autre régulièrement.**

Code moral du Judo :

Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi, Amitié



Saison 2022 / 2023 - Fiche d'inscription

Coller
la photo
SVP

A retourner à l'USMG AVEC LES DOCUMENTS DEMANDES
Foyer municipal - rue du Château Trompette – 78490 Gambais

Nom	Prénom	Né(e) le	Couleur de ceinture <i>Mettre D si débutant</i>

Inscription pour cours n°		Voir n° des cours sur feuille jointe.
<i>(Si places disponibles)</i> 2 ^{ème} cours n°		Présence au 2 ^{ème} cours : occasionnelle <input type="checkbox"/> quotidienne <input type="checkbox"/>

Adresse		Code Postal / ville
Adresse mail 1 : Indispensable		
Adresse mail 2 :		

(si différent de l'enfant)	N° de mobile Indispensable	Tél. domicile	Tél. professionnel
Nom de la mère			
Nom du père			
Si différent des parents, personne en charge de l'enfant lors de son activité			
En cas d'empêchement, personne autorisée à prendre l'enfant en charge			

Autorise le covoiturage	OUI	NON
Autorise l'exploitation de l'image personnelle		
Besoin attestation CE		
Recevra des bons CAF		

Je soussigné(e) [_____] autorise l'USMG à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mon enfant [_____] ou pour moi-même, en cas d'accident. (Rayer la mention inutile).

J'ai pris connaissance et j'accepte, sans réserve, les termes du règlement intérieur ainsi que les conditions générales d'inscriptions qui m'ont été remises. Le règlement intérieur est disponible sur demande, consultable sur le site du club ou au bureau de l'USMG.

Fait le :

Signature :